



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 09.10.2012

L'an deux mille douze et le quinze octobre à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage

Présents : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mm COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mr RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mme DESFARGES-CARRERE, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BUONGIORNO, GALINIÉ, Melle PORTAL, Mr DELBES, Mmes ESPIÉ, THUEL.

Absents : Mme BORELLO (excusée), Mr MARTY (excusé), Mr RASKOPF, Mme BORIES, Mr BALOUP (excusé), Mme RAHOU, Mr LE ROCH.

N° 12/76

Secrétaire : Mr GALINIE.

Objet de la délibération

Rapporteur : Madame Bertrand

**REVERSEMENT
SUBVENTION A.C.S.E.
DANS LE CADRE DU
C.U.C.S.**

Dans le cadre de l'avenant 2012 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.), l'Etat va verser à la commune une somme de 14 135 €. Sur ces 14 135 €, 4 300 € doivent être répartis entre toutes les associations qui œuvrent dans le cadre du Contrat Educatif Local. La répartition proposée est la suivante :

Musée du Saut du Tarn (Syndicat Mixte)	400 €
F.S.E. du Collège	1 200 €
Francas	400 €
Lo Capial	1 900 €
L'O.M.E.P.S.	400 €

Adopté à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de répartir l'aide du C.U.C.S. entre les diverses associations porteuses de projets, comme indiqué ci-dessus.

DIT que les crédits sont suffisants aux articles 6574 et 65737, fonction 422 du budget principal 2012.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 31 octobre 2012
Jacques LASSERRE
Maire